



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

Pôle développement intercommunal  
et cohésion territoriale  
Pilotage des Instances-LM/DM

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20241102-2024-67-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2024

Publication : 04/11/2024

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 4 novembre 2024 Le Président



## ARRÊTÉ N° 2024/67 Portant délégation de signature

Le Président de la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace  
Agglomération (m2A)

Vu l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup> :

L'arrêté n° 2024/23 du 1<sup>er</sup> juillet 2024 est abrogé.

#### Article 2 :

Délégation de signature est donnée à **M. Arnaud CLEMENS**, Directeur Général des Services de Mulhouse Alsace Agglomération, pour :

- signer tous actes, décisions, autorisations, correspondances, ordres de service et pièces comptables de Mulhouse Alsace Agglomération,
- signer les actes de passation et d'exécution des marchés publics, accords-cadres et leurs avenants conformément au tableau joint en annexe 1,
- signer les décisions individuelles relatives aux agents communautaires,
- signer les actes de nomination des régisseurs,
- délivrer les expéditions du registre des délibérations et des arrêtés,
- certifier la matérialité et la conformité des pièces et documents présentés à cet effet,
- certifier la conformité et l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement.

#### Article 3 :

La présente délégation est exercée sous ma surveillance et ma responsabilité.

#### **Article 4 :**

La présente délégation subsiste tant qu'elle n'a pas été rapportée. Elle prendra fin en cas de cessation des fonctions pour lesquelles l'intéressé en bénéficie.

#### **Article 5 :**

En l'absence de M. Arnaud CLEMENS, la délégation visée à l'article 2 est exercée dans les mêmes conditions, dans l'ordre de priorité suivant par :

- M. Etienne SCHOOR, Directeur général adjoint des services,
- M. Jean-François WOLLBRETT, Directeur général adjoint des services,
- Mme Sophie DIERSTEIN, Directrice générale adjointe des services,
- Mme Florence FUCHS-JESSLEN, Directrice générale adjointe des services,
- M. Benoit LOOS, Directeur général adjoint des services,
- Mme Aurélie HANIFA, Directrice innovation et évaluation.

#### **Article 6 :**

Cet arrêté sera publié sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération, inséré au registre des arrêtés et ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- M. Arnaud CLEMENS, Directeur général des services,
- à M. Etienne SCHOOR, Directeur général Adjoint des services,
- M. Jean-François WOLLBRETT, Directeur général adjoint des services,
- Mme Sophie DIERSTEIN, Directrice générale adjointe des services,
- Mme Florence FUCHS-JESSLEN, Directrice générale adjointe des services,
- M. Benoit LOOS, Directeur général adjoint des services,
- Mme Aurélie HANIFA, Directrice innovation et évaluation,
- au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse,
- au Procureur de la République - Tribunal judiciaire de Mulhouse,
- au secrétariat des assemblées.

Fait à Sausheim, le 2 novembre 2024

Le Président  
de la Communauté d'agglomération  
Mulhouse Alsace Agglomération



Fabian JORDAN

Spécimen de signature d'Arnaud CLEMENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a smaller 'l' and a 'e' that ends in a small flourish.

Spécimen de paraphe d'Arnaud CLEMENS

Handwritten initials 'AC' in black ink, with a stylized 'A' and a 'C' that has a horizontal stroke extending to the right.

PJ : (1)

- tableau synthétique signatures achat

Copie de l'arrêté transmise par courriel à :

- direction des Finances
- direction des affaires juridiques
- direction des Ressources Humaines
- service du Contrôle comptabilité centrale,
- Procureur de la République - Tribunal Judiciaire de Mulhouse.

ANNEXE

	Actes de procédure	Personne habilitée				
		MARCHES	jusqu'à 25 000 €	de 25 000 € à 40 000 €	de 40 000 € à 90 000 €	de 90 000 € à 1 000 000 € (FCS) ou à 2 000 000 € (T)
<b>PASSATION DES MARCHES</b>	Validation du besoin et des caractéristiques de la commande (prise en compte du seuil de l'opération ou du numéro de nomenclature pour l'estimation, critères de choix....)	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général des Services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Les directeurs de direction	Délibération spécifique du bureau
	Consultation d'au moins 3 fournisseurs par lettre de consultation	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services			
	Publication des avis d'appel public à concurrence	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	La cellule commande publique pour Le Président ou le Vice-Président	La cellule commande publique pour Le Président ou le Vice-Président
	Enregistrement et ouverture des plis	Les chefs de service ou Les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les chefs de service ou Les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services		
	Confirmation système de notation Rapport d'analyse Lettre de rejet et compléments d'information suite au rejet	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	
	Signature du contrat (devis, marché...) et notification	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président	Après autorisation de signature par une délibération spécifique du bureau, Le Président ou le Vice-Président
		Le principe : le signataire du marché Par délégation : les directeurs de direction ou les chefs de services ou le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché, Selon le montant du bon de commande :				
<b>EXECUTION DES MARCHES (Actes faisant grief)</b>	Signature d'un bon de commande en application d'un marché à bons de commande	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités, ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président	
	Signature et notification d'ordre de service	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Les directeurs de direction	
	Signature et notification avenant et décision de poursuivre, prolongation de délais	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président	
	Décision d'admission, de réception, d'ajournement, de rejet, admission avec réfaction	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou les chefs de services ou le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général ou le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Directeur Général ou le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président
	Mise en demeure, résiliation du contrat Décision de reconduction, décision d'affermissement Exonération de pénalités	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président	

Les signataires exprimés dans le présent tableau sont mentionnés par ordre de priorité, selon l'organisation du pôle ou en cas d'empêchement du signataire prioritaire.